



LIGUE BOULISTE RÉGIONALE d'ÎLE DE FRANCE

QUALIFICATIF RÉGIONAL



CHAMPIONNAT RÉGIONAL QUADRETTES VÉTÉRANS

SAINT GERMAIN SUR MORIN

BOULODROME CENTRE SPORTIF J. GODDET – RUE DE MONTGUILLON

Inscriptions	Horaires	Règlement FFSB
<p>Par les CBD à :</p> <p>ghislaine.berudi@orange.fr</p> <p>Fiche d'inscription à retourner Avant le 23 mai 2022</p> <p>Tirage au sort 26 mai 2022</p> <p>Inscriptions illimitées</p>	<p>Mercredi 1er juin 2022</p> <p>Jet du but : 10h00</p> <p>Jeudi 2 juin 2022</p> <p>Jet du but : 8h00</p>	<p>Pour cette compétition, le Règlement Technique International et le Règlement Sportif FFSB seront appliqués.</p> <p>Parties en 13 points limitées à 1h45 (La LBR se réserve le droit de modifier la durée des parties en fonction du nombre d'équipes) Avis vous sera fait après le tirage.</p> <p>Licences FFSB compétitions obligatoires avec le tampon médical : Art. 22 du RS.</p> <p>Tenue aux couleurs du club (haut du corps)</p>

COMPOSITION DES ÉQUIPES :

- Les équipes formées de 4 ou 5 joueurs.
- 2 joueurs d'une AS du C.B.D. peuvent compléter une équipe d'une autre AS/ESB.
- 1 seul joueur de Division Nationale par équipe.
- **2 joueurs de 4^{ème} Division obligatoire**
- Le 5^{ème} joueur doit être déclaré dès l'inscription de l'équipe. (Licences déposées).

Engagements : 40€ par équipe => Attention nouvelles modalités :

Le montant des engagements sera facturé par la LBR aux CBD, il regroupera l'ensemble des participations aux qualificatifs (fin juin 2022).

La LBR procédera, par virement, au règlement des indemnités dues pour les équipes qualifiées aux CDF, dès la réception des règlements dus par les CBD.

FORMULE TECHNIQUE :

~~• En poules le Mercredi : début 10h00, parties en 13 points ou 1h45.~~

~~• Arrêt à 12h00 et reprise à 13h30, barrages et cadrage si nécessaire.~~

- Jeudi matin : en poules, parties en 13 points ou 1H45, arrêt des parties à 12h00.
- Jeudi après-midi, barrages à 13H30 puis ½ Finales et Finale en 13 points ou 1h45.
- Mène supplémentaire en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire

INDEMNITES :

- Sorties de poules puis partie jouée et gagnée : 20 €
- Gagnants ½ finales : 30 € Gagnant Finale : 40 €

La Commission Sportive se réserve le droit de modifier la formule de ce Championnat si cela s'avérait nécessaire. Avis vous sera fait après le tirage

Restauration assurée par l'ASB de Saint Germain sur Morin – le jeudi midi (inscription au club)

UNE équipe qualifiée aux CDF du 9 au 11 septembre 2022 à Brives-Charensac (43)

Le Pdt de la Commission Sportive
M. Gérard FONTANNAUD
M. Philippe SACILOTTO

La Pdte de la Commission Féminine
Mme Ghislaine BERUDI

Le Pdt de la LBR-IDF
M. Franck BERUDI